



Qu'est ce qu'un syndicat ?

Un syndicat est **une association de personnes dont le but est de défendre les droits et les intérêts sociaux, économiques et professionnels de ses adhérents**. En France, et bien que des liens puissent exister entre eux, les syndicats se distinguent des partis politiques car leur but n'est pas **de gouverner** mais **d'améliorer les conditions de travail**.

Les syndicats assurent la **défense des intérêts des salariés** au niveau national et à l'échelle de l'entreprise. Ils assurent un rôle de communication important au sein de l'entreprise en transmettant aux salariés les informations qu'ils auront obtenues lors des comités d'entreprise. En cas de conflit avec l'employeur les syndicats peuvent engager des actions de protestation (grèves, manifestations, pétitions...)

Les syndicats sont aussi des acteurs du dialogue social entre l'État, les employeurs et les salariés. En effet les syndicats reconnus comme représentatifs dans leur secteur d'activité peuvent signer avec l'État ou le patronat des conventions collectives qui règlent les conditions de travail pour l'ensemble des salariés.

Les syndicats disposent de plusieurs moyens d'actions :

- **La négociation** : les syndicats peuvent négocier avec l'État ou les employeurs afin de défendre les droits et les intérêts de leurs adhérents.
- **La grève et la manifestation** : le droit de grève, établi depuis la loi de 1864 qui supprimait le délit de coalition, demeure un mode d'action traditionnel des syndicats.

Que peut faire SUD pour vous ?

SUD est pour la défense des salariés et compte bien appliquer à la lettre sa définition de syndicat : améliorer les conditions des salariés et non gouverner. C'est pourquoi nous sommes contre le cumul des mandats et estimons que chaque salarié doit à son tour s'impliquer s'il le souhaite et non déléguer tous les mandats CHSCT ,CE, DP, DS à une seule et même personne.

Actuellement nous ne sommes pas représentatif au sein de Webhelp : c'est à dire que nous ne pouvons signer d'accords, ni même être dans des boucles de mail syndical, ni poser des questions DP au nom de SUD. Cela ne nous empêche cependant pas de vous défendre ou de vous représenter lors d'entretiens avec la direction, ou avec votre hiérarchie.

L'histoire de SUD chez Webhelp

Nous avons créé SUD **en Avril 2010** suite au 1^{er} **mouvement de grève de Webhelp**. Ayant été très déçus des retombées de cette dernière et estimant qu'aucune des instances syndicales en place n'avait répondu à nos attentes nous nous sommes tout simplement tournés vers SUD, un syndicat pleinement engagé pour la défense des salariés.

Très vite plusieurs autres salariés ont rejoints les deux instigateurs initiaux, attirés aussi bien par notre discours que par nos convictions. Nous œuvrons tous et toutes quotidiennement comme agents, agents de maîtrise ou occupons d'autres postes de l'entreprise : aucun d'entre nous ne déroge à sa fonction.

Nous avons depuis sortis quelques tracts ainsi qu'une enquête de satisfaction auprès des différents sites et projets de Caen. Les retours n'ont pas été positifs et nous ont montrés qu'il y avait encore beaucoup de travail syndical à faire chez Webhelp.

Ainsi nous comptons sur vous pour qu'en 2012, lors des prochaines élections, nous puissions enfin vous démontrer de quoi nous sommes capables !

POUR TOUT CONTACT, JOIGNEZ CHARLÈNE, OU SUD PTT AU 02 31 94 26 00 OU PAR MAIL À :
sudwebhelp14@orange.fr

Constats et volontés de changements sur :

Les évolutions professionnelles :

Si nous reconnaissons que la direction, en mettant en place de nouvelles procédures de recrutement interne de plus en plus avancées (Sup Training, Assesment Center Superviseur et formateur, etc.), a fait de réelles avancées dans ce domaine, force nous est de constater que certain(e)s passent tout de même au travers des mailles du filet. Malgré les multiples relances de SUD auprès de la direction nous remarquons toujours des titularisations faites sans aucune communication dans l'intranet (appel à candidature, etc.) mais pire, sans aucun suivi construit de la part de N+2 ou même N+3.

SUD demande donc à ce que **la vigilance** soit renforcée lors des procédures de recrutement et d'évolution internes.

En cette période de communication sur les nouvelles valeurs Webhelp il n'est que temps que **le copinage** devienne une pratique du passé.

Les abus de position et le respect du périmètre :

Depuis quand un chargé de recrutement peut-il émettre un avis sur une éventuelle fin de mission d'un agent qu'il ne connaît pas et dont les résultats qualitatifs et quantitatifs ne lui sont pas remontés ?

SUD réclame donc que le périmètre des postes de chacun soit respecté et que l'incompétence de certains ne soit plus reportée sur les épaules de leurs collègues sans que cela ne soit ni reconnu ni récompensé.

Les coefficients de salaire :

Comment expliquer à une personne en poste depuis plus de 3 ans dans l'entreprise avec un suivi correct qu'elle n'aura pas le droit à une augmentation de son coefficient ? Pourquoi des superviseurs de même ancienneté n'ont-ils pas le même coefficient ? La fiche de poste reste pourtant la même !

SUD réclame donc une harmonisation des coefficients. Tout en se montrant plus équitable la direction n'en serait que plus appréciée si elle faisait un geste en direction de ses bons éléments.

Les Ressources Humaines :

Sud constate un laissé aller au niveau des différents services RH et demande une reprise en main rapide car de plus en plus de documents se retrouvent perdus (CV, lettres de motivation, demandes de mobilité, etc.)

N'occultons pas non plus le non respect des demandes de la médecine du travail : Depuis quand un chef de projet peu tenir ce discours à un agent « **la prod passe avant la médecine** » tout en s'appuyant sur la validation de la RH.

On refuse des demandes de 80% à des agents malade sous prétexte que la prod est prioritaire.

La connaissance des procédures :

Il est plus que temps que chaque responsable connaissent les **valeurs et procédures** webhelp.

Comment un chef de projet peut-il proposer à un agent de poser 2 jours de congés par ci 5 jours par là. Les notes de services ne sont donc pas connues de la part de nos responsables. Il **est question de 10 jrs consécutifs obligatoire !!!!**

Sud demande à ce que chaque responsables soient formé ou informé des procédures interne afin d'éviter de divulguer de fausses informations

L'amélioration du quotidien :

Certains d'entre nous n'ont pas toujours de quoi finir leurs fins de mois. Que ce soit du fait de nos petits salaires ou encore de la vie de chacun, nous préférons aider et ne juger personne. C'est pourquoi SUD, animé par l'esprit solidaire de notre syndicat, aimerait donc proposer à la direction de discuter avec elle sur la possibilité de mettre en place une banque alimentaire.



POUR TOUT CONTACT, JOIGNEZ CHARLÈNE, OU SUD PTT AU 02 31 94 26 00 OU PAR MAIL À :

sudwebhelp14@orange.fr